

## **Rapport d'Émilie Nolet-Rousseau, vice-présidente responsable des assurances, prévention, réparation et régime de retraite (par intérim)**

Bonjour à toutes et à tous,

Dans le cadre de ce rapport annuel, je vous présenterai les grandes lignes des travaux effectués pour chacun des grands dossiers dont je suis responsable, ainsi qu'un aperçu de ce qui s'en vient au cours des prochains mois. Il s'agit d'un résumé, il est donc impossible pour moi d'entrer ici dans les détails, mais si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel ou par téléphone. Une dernière précision avant de commencer, j'occupe ce poste par intérim depuis février 2010, en remplacement de Benoît Malenfant. Cependant, évoluant déjà dans l'équipe de santé et de sécurité, notamment comme coprésidente du Comité paritaire de santé et de sécurité au travail (CPSST), je couvrirai tout de même les activités antérieures à mon entrée en fonction.

### Prévention des accidents du travail

Sous ma responsabilité se retrouvent deux éléments qu'on peut classer sous le vocable de prévention : le Comité paritaire de santé et de sécurité au travail (1) et le représentant à la prévention (2), bien que ces deux éléments soient intimement liés entre eux.

1. Le Comité paritaire de santé et de sécurité au travail (CPSST) a pour mandat de contribuer aux efforts de prévention de l'entreprise en identifiant les problèmes de santé et de sécurité, et en recommandant des moyens pour les résoudre. Il n'est pas le gestionnaire, voire le responsable de la santé et de la sécurité ; cette responsabilité incombe à l'employeur. Il est plutôt un outil de travail pour l'entreprise, un « conseiller » qui vise à faire la promotion de la santé et de la sécurité auprès de celui-ci. Il détient des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de notre convention collective et de la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST), par exemple un pouvoir de décision sur le programme de formation et d'information. Il est composé de 12 membres répartis également entre l'employeur et le SEMB.

Un plan ambitieux et détaillé de travail a été élaboré il y a environ 1 an. Ce plan d'action s'échelonne sur 3 ans et de nombreux sous-comités ont vu le jour. À ce jour, 13 sous-comités ont été mis sur pied et d'autres s'ajouteront au cours de la prochaine année. Par exemple, un bulletin trimestriel (Sécuri·Tract) est maintenant produit afin d'informer le personnel des activités du Comité. Aussi, une révision des fiches d'inspection a également été faite, les points d'inspection à vérifier ont presque doublé! Au-delà des activités courantes du Comité, l'enjeu central de cette année et qui le restera pour les mois qui suivent, est la question de la manutention des charges. Un projet pilote à cet effet est actuellement en cours dans l'ouest de Montréal qui vise à réduire la hauteur des empilements des caisses afin de la ramener à 58 pouces au lieu de 78. La formation sur la manutention des charges est également une formation qui a été décidée par l'employeur, et qui s'inscrit dans le même objectif d'éliminer les accidents de travail qui peuvent se produire lors des activités de manipulation de caisses. Vous pouvez consulter les procès-verbaux du CPSST sur notre site Internet et communiquer avec les membres à l'adresse suivante : [cpsst.semb-saq@saq.qc.ca](mailto:cpsst.semb-saq@saq.qc.ca)

Suite à de nombreux changements (il y en a tout le temps), de nouveaux joueurs ont rejoint de plus anciens au sein de ce Comité. Du côté syndical, nos représentants sont actuellement les suivants : Sylvain Rochon (coprésident syndical), Steve Dumas, France Fortin, Karine Therriault, Louise Lamontagne et Corinne Bélanger. Je tiens par contre à remercier particulièrement Vickie Michaud, qui est actuellement en congé de maternité, pour le travail colossal qu'elle a accompli toute l'année sur ce Comité, notamment son implication sur les sous-comités manutention et communication.

2. Le représentant à la prévention a un mandat qui vise davantage à exercer ses fonctions sur le terrain par les visites et l'inspection des lieux de travail. Sylvain Rochon, qui exerce actuellement ces fonctions, a réalisé plus d'une centaine de visites cette année sur l'ensemble du territoire! Son travail consiste également à faire le suivi de ses inspections ainsi qu'à siéger sur le CPSST afin de faire le lien entre ces deux organes de prévention. C'est lui aussi qui, par exemple, répond aux demandes d'informations des membres sur des questions aussi diverses que la mauvaise qualité de l'air ou l'aménagement de l'entrepôt. Sylvain fait un travail extraordinaire, je tiens à le féliciter aussi.

Notre nouvelle convention collective prévoit l'ajout d'une banque d'heures supplémentaires équivalent à un employé à temps complet pour exercer les fonctions de représentant à la prévention. Nous avons récemment décidé d'utiliser celle-ci pour nommer un nouveau représentant à la prévention pour l'Est-du-Québec, c'est-à-dire, pour toutes les succursales commençant par 33. Sylvain continuera de couvrir l'Ouest. Cet ajout d'un deuxième représentant à la prévention ainsi que la division du territoire en deux nous permettront d'effectuer encore davantage de visites de succursales. Notre nouvelle représentante à la prévention se nomme Corinne Bélanger et entrera en fonction d'ici la fin avril. Nous lui souhaitons la bienvenue. Je profite également du forum qui m'est donné ici pour remercier tous ceux qui ont posé leur candidature pour ce poste, nous en avons reçu un nombre important.

#### Réparation des accidents de travail

Une grosse partie du travail réalisé réside dans la gestion des dossiers d'invalidité et de CSST. C'est d'ailleurs ce constat élevé du nombre d'accidents de travail qui nous amène à vouloir investir davantage en prévention et qui guide nos interventions au CPSST. Les principaux sièges de lésions sont le dos et les membres supérieurs. Deux personnes s'occupent au quotidien de répondre à vos questions et de faire le suivi de ces dossiers : Steve Dumas et Philippe Jonqua (en remplacement de Vickie Michaud). La gestion de ces dossiers nécessite de nombreuses interventions, notamment auprès de la CSST et du service de santé de la SAQ. Nous travaillons également avec la CSN lorsque nous avons à plaider un dossier devant la Commission des lésions professionnelles. Les litiges ont la plupart du temps comme objectif de faire reconnaître des lésions professionnelles qui sont, soit refusées par la CSST ou contestées par l'employeur.

Plus spécifiquement au niveau des invalidités, il faut répéter que dorénavant le traitement de plusieurs dossiers est fait par la SSQ, alors que d'autres continuent d'être traités par la SAQ selon les dispositions du contrat d'impartition. À la suite de ce processus d'impartition, nous avons dû nous ajuster à de nouvelles façons de faire, et nous nous ajustons encore. Un comité de vigie a été mis sur pied avec l'employeur et l'assureur afin de nous permettre de discuter des problèmes qui pourraient survenir.

Tant au niveau des absences pour un accident de travail que pour les absences maladie, notre nouvelle convention collective prévoit que pour toute réintégration à la suite d'une absence de plus de trois mois doit être encadrée par un plan de réintégration. Nous sommes actuellement à élaborer les paramètres d'un tel plan.

### Assurances collectives

Au niveau des assurances collectives, il a été décidé que M. Alexandre Joly (trésorier) en serait le responsable. Ainsi, celui-ci siège sur le Comité des assurances; un autre poste est actuellement vacant. Si vous avez envie de vous y impliquer, je vous invite à communiquer avec moi ou Alexandre. Le comité des assurances se réunit une fois par trois mois. Il a entre autres comme mandat de gérer le contrat d'assurance, que ce soit l'assurance vie, maladie ou salaire. Nous avons entamé, au niveau syndical, une réflexion à l'aide de notre actuaire pour questionner le panier de services offerts. Nous évaluons les possibilités afin de l'améliorer. Encore une fois, si vous souhaitez vous faire entendre à ce sujet, vous pouvez contacter Alexandre.

Voilà, très sommairement résumé, le travail accompli cette année par l'équipe de santé et de sécurité au travail. Le plus grand défi que nous avons à relever, c'est de tenter d'influencer l'employeur d'investir en prévention pour éliminer à la source les risques d'accidents de travail. Nous continuerons dans cette voie tout en étant là pour vous accompagner et répondre à vos questions. Je remercie encore une fois l'ensemble de notre équipe de travail.

*Émilie Nolet-Rousseau*

### **Émilie Nolet-Rousseau**

Vice-présidente par intérim responsable des assurances,  
prévention, réparation et régime de retraite

Bureau Montréal : 514-849-7754

Sans frais : 1-800-361-8427 poste 270

Cellulaire : 514-212-1328

Fax : 514-849-7914

[enrousseau@semb-saq.com](mailto:enrousseau@semb-saq.com)